

Lot : une voie d'avenir ou sans avenir

La Montagne publié le 9 décembre 2016.

Comme le contournement de Noailles, le désenclavement du Nord du Lot à travers la Voie d'avenir, a longtemps été un serpent de mer.

Sa déclaration d'utilité publique a finalement été signée le 15 juillet dernier par la préfète du Lot. Un arrêté visant à lancer le tracé T3. « Situé entièrement dans le Lot, l'itinéraire a été choisi fin 2013 par les Conseils généraux du Lot et de la Corrèze pour créer une voie de désenclavement du bassin d'emploi Biars\Bretenoux\Saint-Céré vers l'A20 en direction du nord et vers Brive », est-il précisé dans les conclusions de la commission d'enquête désignée par le Tribunal administratif de Toulouse à la suite de l'enquête publique menée entre le 15 juin et le 18 juillet 2015. Ce tracé T3 consiste dans la création d'une liaison routière de 9,7 km entre la RD720 à Condat et la RD840 au nord de Martel. En connexion avec un tronçon de 8,2 km sur la RD840 jusqu'au demi-échangeur n° 54 de Gignac, elle constituera la liaison vers l'A20 d'une longueur totale de 17,9 km. Sur ce tracé, la commission d'enquête pointe des aspects positifs : « Une vraie solution pour éviter la traversée des poids-lourds des Quatre-Routes et de Turenne, sous condition de veiller au respect de l'interdiction de transit » ; mais aussi des inconvénients : « Un risque de sous-fréquentation existe en particulier si une déviation de Noailles se réalise ».

À l'heure actuelle, deux recours en contentieux, qui ne sont pas suspensifs, ont été déposés contre l'arrêté préfectoral, un par la commune de Strenquels, l'autre par l'association de protection et de mise en valeur de la vallée de la Doue du Vignon.